

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance du 27 Avril 2017

Avis N° 2017 – 04

Avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel sur la demande de dérogation relative au retournement d'une prairie au sein de la Réserve Naturelle Régionale des « prairies humides de la ferme du Moulin Fontaine »

- Considérant que la mise en œuvre du projet de retournement localisé d'une prairie ne remet pas en question les enjeux ayant justifié le classement du site en Réserve Naturelle Régionale ;
- Considérant que le retournement porte sur une portion réduite du territoire classé, et aux enjeux faune/flore/habitat limités ;
- Considérant l'aspect réversible du projet, son caractère transitoire et la durée maximale limitée de celui-ci, affichée par l'exploitant ;
- Considérant que ce retournement de prairie est déterminant pour maintenir le système agro-pastoral favorable au patrimoine naturel de l'ensemble de la RNR ;
- Considérant la situation économique particulièrement difficile dans laquelle se trouve l'exploitant ;
- Considérant par ailleurs les actions volontaristes menées par l'exploitant en faveur du patrimoine naturel remarquable présent sur son exploitation ;

Le CSRPN exprime un avis favorable à la demande de dérogation qui est faite.

Fait le 29 Août 2017,
À Amiens,

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI